



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2023-227**

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES 40 / Pôle Animation

Territoriale et Parcours de Santé

R75-2023-11-27-00001 - 2023 53 Arrete CDU clinique Montpribat (3 pages) Page 3

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2023-11-27-00002 - 2023 10 11 DREETS 2023 021 arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages) Page 7

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2023-11-23-00001 - Arrêté de composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bordeaux (2 pages) Page 14

R75-2023-11-23-00002 - Arrêté de composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Limoges (2 pages) Page 17

R75-2023-11-23-00003 - Arrêté de composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers (2 pages) Page 20

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
LANDES 40

R75-2023-11-27-00001

2023 53 Arrete CDU clinique Montpribat

**Arrêté n°2023/DD053 portant
désignation des représentants des usagers au sein de la commission
des usagers de la Clinique Montpribat**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1112-3 et R.1112-79 et suivants;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 183;

Vu le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé;

Vu le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la clinique Montpribat;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 26 octobre 2023 portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine le même jour (n°R75-2023-204);

Sur proposition des associations agréées en application de l'article L.1114-1 du code de la santé publique;

ARRETE

Article 1er : Sont désignés représentants des usagers, au sein de la commission des usagers de la Clinique Montpribat, les personnes dont les noms suivent:

Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Claire MADRAY (UDAF)	Mme Nathalie DUSSARRAT (INDECOSA CGT)

Titulaire	Suppléant
Mme Stéphanie DULAY (Ligue contre le cancer)	M. Marc LESPARRÉ (France rein Aquitaine)

Article 2 : La durée du mandat est fixée à 3 ans à compter du 20 décembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet :

- Soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- Soit d'un recours hiérarchique devant le Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le **27 NOV. 2023**

Le Directeur de la délégation départementale
des Landes,

Eric LERAN



code VPM 1X

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2023-11-27-00002

2023 10 11 DREETS 2023 021 arrêté de
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

**Arrêté n° DREETS-2023-021 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

VU le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature générale est donnée à Madame Chantal Petitot, directrice régionale déléguée, Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'Etat hors classe et à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

- **Compétences sur le champ de l'emploi, des entreprises et de la politique de la ville**

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines
Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe
Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État
Madame Isabelle Da-Cunha, directrice adjointe du travail
Monsieur Damien Jourdes, directeur adjoint du travail
Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail
Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État
Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines
Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État
Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'État
Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État
Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle
Madame Nassrine Mohamed-Youssouf, attachée principale d'administration de l'État

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer de manière dématérialisée sur l'extranet Entreprises Adaptés 2 de l'ASP les CPOM et avenants financiers dans le cadre de leurs attributions :

Monsieur Cyril Bernède, inspecteur du travail

Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

- **Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen**

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

- **Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail**

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail

- **Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation**

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines.

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF

Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF

Monsieur Nicolas Bordenave, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF

Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF

- **Compétences sur le champ de la cohésion sociale**

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Bertrand Abiven, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale

Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale

Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale

Madame Stéphanie Frémont, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'Etat

Madame Floriane Lutrand, contractuelle de droit public

Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'Etat

Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Madame Anne Saintmarc, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Madame Joëlle Sèvres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'Etat

Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

- **Compétences sur le champ de la protection des données**

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –

www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Monsieur Hakim Fakhet, attaché principal d'administration de l'Etat

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers ;
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat.

- **Compétences sur le champ des Ressources et Pilotage**

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Céline Dugué, directrice adjointe du travail
Madame Anne Limousin, attachée principale d'administration de l'Etat
Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'antenne régionale de Poitiers

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Pôle transverse

Pascal Chaussée, Olivier Dufour, Eric Cléron

Pôle Ressources et Pilotage

Yasmina Lahlou, Florence Bayon, Steeve Boscardin, Emmanuelle Burel, Béatrice Cadrieu, Darmi Madi Attoumani, Céline Dugué, Loïc Lesage, Marie Andrieu, Veran Loemba, Arnaud Piotte.

Pôle Entreprises Emploi Economie

Patrick Aussel, Eric Labadie, Laëtitia Tamarelle, Johann Compain, Isabelle Da-Cunha, Damien Jourdes, Brigitte Gervais, Marie-Pierre Brun, Arthur Fourny, Arnaud Laguzet, Yann Lindrec, Nicolas Mornet, Sophie Normand, Cédric Porta-Bonete, Aurore Barrau, Johanna Varenne, Nassrine Mohamed-Youssouf, Gabriela Le Monnier.

Pôle Politique du Travail

Nicolas Bertet, Stéphane Coro, Yves Deroche, Pierre Fabre, Fabien Grandjean, Laure Medjani.

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Nicolas Bordenave, Bertrand Bouquillon, Bruno Durand, Nicolas Forest, Jean-Luc Holubeik, Eric Lefèvre, Hélène Santi, Corinne Spannagel, Thierry Pagenot ;

Pôle Solidarités

Véronique Castro, Nathalie Vignau, Simon Corchuan, Virginie Gendreau, Anne-Valérie Phelipot, Guilhem Sarlandie, Nathalie Savigny, Stéphanie Frémont.

Article 5 : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 demeure soumis à la signature de la préfète de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'Etat au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours administratifs,

- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

Article 6 : Habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat à :

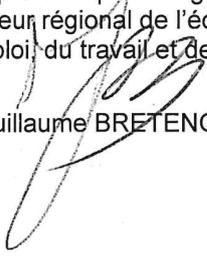
Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines
Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe
Madame Chantal Petitot, inspectrice de classe exceptionnelle, échelon spécial, de l'action sanitaire et sociale
Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'Etat hors classe
Monsieur Yves Deroche, directeur du travail
Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail
Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe
Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines
Madame Christelle Ibanez, directrice adjointe du travail
Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail
Monsieur Damien Jourdes, directeur adjoint du travail
Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'Etat
Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Isabelle Da-Cunha, directrice adjointe du travail
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'Etat
Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'Etat
Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'Etat
Madame Céline Dugué, directrice adjointe du travail
Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public
Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines
Monsieur Nicolas Bordenave, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF
Madame Anne Martinache, inspectrice CCRF
Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF
Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF
Monsieur Bertrand Bouquillon ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
Monsieur Jérôme Chatellier, inspecteur CCRF
Monsieur Adrien Hipp, inspecteur CCRF
Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines,
Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal CCRF
Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale
Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale
Monsieur Bertrand Abiven, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale
Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'Etat
Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF
Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF

Article 8 : La directrice régionale déléguée et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 27 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2023-11-23-00001

Arrêté de composition de la commission électorale
pour l'élection des représentants des étudiants au
conseil d'administration du CROUS de Bordeaux



LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu les articles L 822-1, R. 822-2, R 822-9 à R.822-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

ARRETE

Article 1 : une commission électorale, présidée par Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine ou son représentant, est constituée pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine qui se déroulera du 6 au 8 février 2024.

Article 2 : la commission électorale est composée pour les représentants des étudiants de quatre titulaires et de quatre suppléants répondant aux conditions fixées par les 1° à 3° de l'article R. 822-12-1 du Code de l'éducation et pour l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine de quatre titulaires et de quatre suppléants.

Article 3 : les représentants des étudiants sont :

- M. Dominique ORGAN (UNI), titulaire, Mme Marie MENU, suppléante
- M. Hugo LOPES (FAGE), titulaire, Mme Clara POTIE, suppléante
- M. Yanis JAILLET (UNION), titulaire, Mme Ange SCHWINDOWSKY, suppléante
- M. Alexis DIARD (UNEF), titulaire, M. Nino SABOYA, suppléant.

Article 4 : les représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine sont :

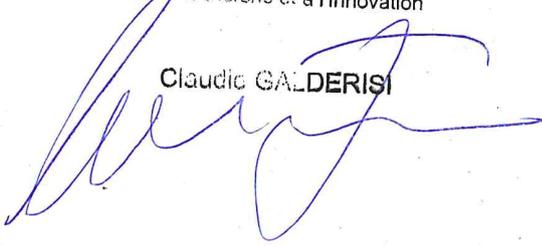
- M. Jean-Pierre FERRE, directeur général du Crous, titulaire, M. Fabrice PEZZIARDI, directeur du Clous de Pau, suppléant
- M. Christophe MATHIEU, directeur adjoint, titulaire, M. Pascal MERGUI, directeur du site restauration Pessac-Gradignan, suppléant
- Mme Juliette POCARD, adjointe à la cheffe du service vie étudiante, titulaire, Mme Christelle DEL CORTE, directrice du site d'hébergement campus Bordeaux centre, suppléante
- M. Samy DJADOUR, adjoint à la cheffe du service vie étudiante, titulaire, Mme Muriel ESTEBAN, adjointe à la cheffe du service vie étudiante, suppléante

Article 5 : le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine est chargé de la publicité et de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 novembre 2023

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation

Claudio GALDERISI



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2023-11-23-00002

Arrêté de composition de la commission électorale
pour l'élection des représentants des étudiants au
conseil d'administration du CROUS de Limoges



LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu les articles L 822-1, R. 822-2, R 822-9 à R.822-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

ARRETE

Article 1 : une commission électorale, présidée par Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine ou son représentant, est constituée pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges qui se déroulera du 6 au 8 février 2024.

Article 2 : la commission électorale est composée pour les représentants des étudiants de quatre titulaires et de quatre suppléants répondant aux conditions fixées par les 1° à 3° de l'article R. 822-12-1 du Code de l'éducation et pour l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges de quatre titulaires et de quatre suppléants.

Article 3 : les représentants des étudiants sont :

- M. Maximilian MARCHAND (UNI), titulaire ; M. Paul FIRMIN, suppléant
- Mme Sonia MEZIANE (UNION), titulaire
- Mme Eline ZEMIRI (Pause), titulaire.

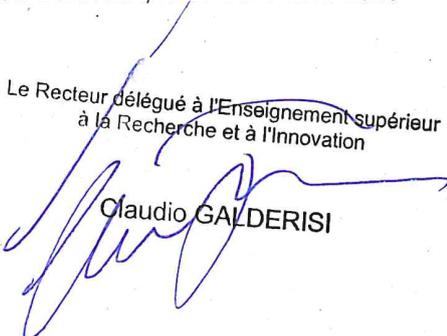
Article 4 : les représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges sont :

- M. Christophe AVRIL, directeur général par intérim du Crous, titulaire ; M. Philippe BERNIER, directeur des ressources humaines, suppléant
- M. Christophe SOULAT, directeur de la vie étudiante, titulaire ; Mme Adeline JARDEL, chargée de communication, suppléante
- Mme Céline BAAH, directrice de l'hébergement, titulaire ; M. Christophe MALIFARGE, directeur de la restauration, suppléant

Article 5 : le directeur général par intérim du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges est chargé de la publicité et de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 novembre 2023

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation


Claudio GALDERISI

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2023-11-23-00003

Arrêté de composition de la commission électorale
pour l'élection des représentants des étudiants au
conseil d'administration du CROUS de Poitiers



LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu les articles L 822-1, R. 822-2, R 822-9 à R.822-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

ARRETE

Article 1 : une commission électorale, présidée par Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine ou son représentant, est constituée pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers qui se déroulera du 6 au 8 février 2024.

Article 2 : la commission électorale est composée pour les représentants des étudiants de quatre titulaires et de quatre suppléants répondant aux conditions fixées par les 1° à 3° de l'article R. 822-12-1 du Code de l'éducation et pour l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers de quatre titulaires et de quatre suppléants.

Article 3 : les représentants des étudiants sont :

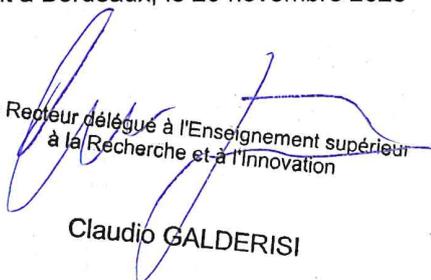
- M. Dylan SUAUD (UNI), titulaire, M. Dimitri CANTRELLE, suppléant
- Mme Lou JEZEQUEL (FAGE), titulaire, Mme Marie-Sarah GALY, suppléante
- M. Shawn LE GOVIC (UNION), titulaire
- Mme Mathilde GEOFFROY (UNEF), titulaire, M. Yann DUBOIS, suppléant

Article 4 : les représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers sont :

- Mme Laurence MAGET-SIEGEL, directrice générale du Crous, titulaire ; M. Christophe DUBOIS, directeur adjoint, suppléant
- Mme Karine PELTIER, directeur du site La Rochelle-Niort, titulaire ; Mme Isabelle BARRE, directrice adjointe du pôle La Rochelle- Niort, suppléante
- Mme Farah HENNI, directrice de la vie étudiante, titulaire ; Mme Fabienne MERTZ, responsable CVEC, suppléante
- Mme Sabrina CALCAGNI, responsable du DES ; titulaire, Mme Elodie ANDRE, assistante de direction, suppléante.

Article 5 : la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers est chargée de la publicité et de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 novembre 2023


Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation

Claudio GALDERISI